



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 2856

Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'augmentation des trains « a supplement ». En effet, la perception d'un supplement sur lequel il est impossible d'obtenir une reduction tarifaire est de plus en plus frequente aux heures d'affluence. Ainsi, plus de 80 p 100 des TGV qui assurent la liaison Paris-Lyon, entre 6 h 15 et 9 h 37, sont a supplement. Celui-ci semblerait donc s'eriger en regle au lieu de rester l'exception. En consequence, il lui demande de bien vouloir intervenir aupres de la SNCF afin de faire cesser cette pratique.

Texte de la réponse

Reponse. - Les supplements constituent l'un des elements de l'offre commerciale de la SNCF Ils sont destines, en incitant les voyageurs a se reporter sur d'autres TGV sans supplement, a ecreter les periodes de pointes de trafic. Celles-ci, en contraignant notamment l'etablissement public a des immobilisations supplementaires, pesent sur son equilibre d'exploitation. Il est exact que, sur la relation Paris-Lyon, l'acces a 80 p 100 des TGV partant tot le matin est soumis au paiement d'un supplement mais sur l'ensemble des trains circulant chaque jour d'une semaine type cette proportion tombe a 58 p 100. En outre, depuis la mise en place du service d'hiver, la SNCF a mis en oeuvre une politique de nuancement des supplements TGV visant a une adaptation plus fine de leur montant aux caracteristiques du trafic sur la ligne TGV.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2856

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2644